

Rapport

sur la politique économique extérieure 91 /1+2

et

Messages

concernant des accords économiques internationaux

du 15 janvier 1992

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous fondant sur l'article 10 de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur les mesures économiques extérieures (RS 946.201), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant.

Nous vous proposons de prendre acte du présent rapport et de ses annexes (ch.13.1 à 13.8) (art. 10, 1er al., de la loi).

Simultanément, nous fondant sur l'article 10, 2e et 3e alinéas, de la loi, nous vous soumettons deux messages concernant des accords économiques internationaux. Nous vous proposons d'adopter l'arrêté fédéral relatif au Protocole portant prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (annexe 14.1 et appendices), ainsi que l'arrêté fédéral concernant l'Accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Turquie (annexe 14.2 et appendices).



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

15 janvier 1992

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, Felber

Le chancelier de la Confédération, Couchepin

10.1 Europe occidentale

Les échanges de vues bilatéraux avec les gouvernements des pays de la CE et de l'AELE n'ont nullement perdu de leur importance du fait des négociations sur l'EEE. Ils permettent de mieux faire comprendre la position de la Suisse et d'améliorer notre information sur l'attitude des différents acteurs engagés dans les négociations multilatérales. Ainsi, le Chef du DFEP et le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures ont eu des contacts bilatéraux avant tout avec des interlocuteurs des pays de l'AELE, mais aussi avec des représentants des pays qui s'apprêtaient à assumer la présidence de la CE pour six mois (Pays-Bas, Portugal) et avec des membres du gouvernement de nos principaux partenaires commerciaux de la CE (Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne).

Parmi les événements économiques qui se déroulaient dans les divers pays d'Europe occidentale, l'évolution de la République fédérale d'Allemagne a encore eu la vedette. Si cette évolution était déjà marquée l'année précédente par l'unification des deux Etats allemands, accomplie le 3 octobre 1990, c'est l'an dernier que se sont pleinement manifestées les conséquences économiques du processus de transformation d'une économie planifiée en une économie de marché. La plupart des pays d'Europe occidentale ont enregistré une augmentation de leurs exportations vers l'Allemagne, ce qui a réduit le solde habituellement négatif de leur balance commerciale avec ce pays. Par ailleurs, on a pu observer que nombre d'entreprises étrangères, suisses en particulier, procédaient à des investissements dans les nouveaux Länder.

Pendant l'année sous revue, la Suisse n'a conclu que peu d'accords économiques avec des pays d'Europe occidentale. Du fait de leur faible portée, ils ont été inscrits dans la liste des accords d'importance mineure qui doivent être approuvés en même temps que le rapport de gestion. Il s'agit notamment d'un protocole additionnel au Traité d'amitié, de commerce et d'établissement entre la Suisse et le Danemark (RO 1991 2224), qui vise, conformément à une exigence de la CE, à adapter les relations bilatérales contractuelles aux dispositions en vigueur du GATT et de l'Accord de libre-échange avec la CE.

Ce protocole institue en outre une commission bilatérale au sein de laquelle peuvent être discutées les questions économiques d'intérêt commun.

Dans les entretiens bilatéraux avec les représentants d'Etats membres de la CE, il a aussi été question de la durée de protection des brevets concernant les médicaments, durée qui subit actuellement une érosion continue en raison des longues procédures de développement et d'autorisation. La proposition de la CE prévoyant un certificat de protection complémentaire pour les médicaments revêt à cet égard une importance considérable.

10.2 Europe centrale et orientale

La crise économique s'est accentuée dans tous les pays d'Europe centrale et orientale, même si son ampleur a été différente d'un pays à l'autre. Le recul de la production industrielle s'est accéléré et le nombre de chômeurs a augmenté de manière vertigineuse. Les effets restrictifs des programmes de stabilisation, la libéralisation des prix, mais surtout l'effondrement des échanges à l'intérieur de l'ancien Comité d'assistance économique mutuelle (CAEM) sont les principales causes de cette évolution. Seules la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie ont été en mesure d'accroître leurs exportations vers les pays occidentaux, mais cela n'a pas suffi pour compenser les pertes dues au recul du commerce intra-CAEM. L'endettement brut de l'ensemble des pays de la région, URSS comprise, a continué de s'accroître et se situe maintenant à environ 170 milliards de dollars.

Le désir des anciens pays socialistes de s'intégrer dans le système européen et mondial de relations économiques a donné naissance à de nouvelles formes de contacts réciproques à tous les niveaux. Outre les contacts entretenus lors de manifestations organisées par les milieux privés, d'autres rencontres ont pu avoir lieu dans le cadre des négociations de l'AELE et lors des réunions de l'OCDE.

La visite, le 5 mars, du Ministre hongrois des relations économiques internationales, Béla Kadar, a marqué le début de nombreuses rencontres avec le Chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP). Cet échange de vues a été consacré essentiellement aux perspectives et aux difficultés de

Rapport sur la politique économique extérieure 91 /1+2 et Messages concernant des accords économiques internationaux du 15 janvier 1992

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	92.002
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.03.1992
Date	
Data	
Seite	1016-1257
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 883

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.